



LE MINISTRE

N° 13 /MFPMA/DGFP/DC

Abidjan, le **21 MARS 2016**

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE

Il est ouvert au titre de l'année 2016, un **concours professionnel exceptionnel** d'accès aux emplois ci-après, dans la limite du nombre de postes budgétisés pour chaque emploi :

Administrateur Civil	25
Administrateur des Affaires Maritimes et Portuaires	15
Administrateur des Services Financiers (Commerce)	15
Administrateur des Services Financiers (Douanes)	15
Administrateur des Services Financiers (Finances Générales)	15
Administrateur des Services Financiers (Impôts)	15
Administrateur des Services Financiers (Trésor)	15
Administrateur du Travail et des Lois Sociales	15
Administrateur des Services Pénitentiaires	10

Peuvent faire acte de candidature :

- les Attachés Administratifs, Officiers des Affaires Maritimes et Portuaires, Inspecteurs du Commerce, Inspecteurs des Douanes, Attachés des Finances, Inspecteurs du Trésor, Inspecteurs des Impôts, Attachés du Travail et des Affaires Sociales, **occupant les fonctions de Sous-directeurs ou Assimilés ;**
- les Attachés Administratifs, Officiers des Affaires Maritimes et Portuaires, Inspecteurs du Commerce, Inspecteurs des Douanes, Attachés des Finances, Inspecteurs du Trésor, Inspecteurs des Impôts, Attachés du Travail et des Affaires Sociales, **occupant les fonctions de Chefs de Service et titulaires du Brevet du Cycle Moyen Supérieur de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) ou d'une Maîtrise ou de tout autre diplôme équivalent ;**
- les fonctionnaires non issus du secteur éducation-formation titulaires du Diplôme de Cycle Supérieur des auditeurs libres délivré par l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), exerçant les fonctions de **Sous-directeur de l'Administration Centrale ou Assimilés, de Chef de Service ou de Chargé d'Etudes ;**
- les Attachés des Services Pénitentiaires titulaire de l'attestation de formation de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire de France pour l'emploi des Administrateurs des services pénitentiaires.

Les candidats doivent être âgés de cinquante-sept (57) ans au plus et totaliser au moins **trois (03) ans d'ancienneté dans le grade A3** au 31 décembre 2015.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, www.fonctionpublique.egouv.ci, du **mercredi 23 mars au lundi 20 juin 2016**.

Les visites médicales et le dépôt des dossiers de candidature s'effectueront dans les Directions Régionales de la Fonction Publique d'**ABIDJAN, YAMOOUSSOUKRO, BOUAKE, KORHOGO, ABENGOUROU, DALOA et MAN**, aux dates qui seront indiquées sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration www.fonctionpublique.egouv.ci, lors de l'inscription en ligne.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration : www.fonctionpublique.egouv.ci ;
- une copie de l'acte de nomination, de promotion dans le grade A3 ou de titularisation du candidat ;
- une copie du certificat de première prise de service ou du certificat de prise de service dans le nouvel emploi en cas de promotion ;
- l'attestation de non sanction disciplinaire au coût de trois mille (3.000) F CFA ;
- l'attestation de présence au poste signée par le supérieur hiérarchique du candidat ;
- **l'acte de nomination dans les fonctions de Sous-Directeur ou Assimilés, Chef de Service ou Chargé d'Etudes ;**
- **la photocopie légalisée du Brevet du Cycle Moyen Supérieur de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) ou de la Maîtrise ou de tout autre diplôme équivalent pour les Chefs de Service ou Chargés d'Etudes ;**
- **l'attestation de formation délivrée par l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire de France pour le concours d'Administrateur des Services Pénitentiaires ;**
- la quittance du paiement des droits d'inscription au concours fixés à vingt-trois mille cinq-cents (23 500) F CFA ;
- le certificat de visite et contre-visite médicale délivré par une structure agréée par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;
- huit (08) photos d'identité numériques à prendre lors de la visite médicale au coût de deux mille (2.000) F CFA ;
- une enveloppe timbrée au format A5 pour l'expédition des dossiers en cas de non admission au concours ;
- une pochette de candidature, spécifiant le type et la nature du concours à retirer gratuitement et à renseigner sur le site au moment du dépôt des dossiers.

Le concours portera sur les épreuves suivantes :

EMPLOI	MATIERES	DUREE	COEF
Administrateur Civil	-Rédaction Administrative		3
	-Finances Publiques		2
	-Management des Organisations		2
Administrateur des Affaires Maritimes et Portuaires	-Rédaction Administrative	01H	3
	-Spécialité		3
	-Management des Organisations		2
Administrateur du Travail et des Lois Sociales	-Rédaction Administrative	01H	3
	-Législation du Travail		3
	-Management des Organisations	01H	2
Administrateur des Services Financiers	-Rédaction Administrative		3
	-Spécialité		3
	-Management des Organisations		2
Administrateur des Services Pénitentiaires	-Rédaction Administrative		3
	-Spécialité		3
	-Management des Organisations		2

Les dates de composition et de publication des résultats seront communiquées ultérieurement par voie de presse et sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

Des cours de préparation aux concours administratifs seront organisés par la Direction des Concours pour la mise à niveau des candidats. Toutefois, l'inscription à ces cours n'est pas obligatoire.



Pascal K. ABINAN

Références :

1-article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;

2- décret n° 2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux.